

La FENVAC partie civile au procès de la cellule terroriste "Cannes-Torcy"

jeudi 20 avril 2017, par Thémis



Le 20 avril 2017 s'ouvrira, devant la Cour d'assises spéciale de Paris, le procès des vingt membres présumés de la cellule djihadiste dite de Cannes-Torcy.

Les faits remontent au 19 septembre 2002. Vers 12h30, deux hommes vêtus de noir sont entrés dans le supermarché kasher Naouri Market du centre commercial « Les Flanades » à Sarcelles et y ont jeté une grenade. La grenade s'étant retrouvée sous un chariot, il n'y a eu qu'un seul blessé léger à déplorer, Joël B. Les trois autres personnes présentes dans le magasin à l'heure des faits ont été choquées et l'attaque a principalement provoqué des dégâts matériels. Les deux hommes (Jérémy L.S et Jérémy B.) se sont enfuis dans une voiture, conduite par un troisième protagoniste.

Les premières constatations ont rapidement orienté l'enquête vers un attentat antisémite. Une information judiciaire a été ouverte à la section anti-terroriste de Paris le 11 octobre 2012, et les différentes interpellations ont permis de constater l'existence de la cellule dite de Cannes-Torcy et d'en déclencher son démantèlement. Cette cellule préparait des départs de djihadistes vers la Syrie ainsi que d'autres attentats. Dans le cadre de cette procédure, vingt-deux personnes ont été mises en examens et de nombreuses détentions provisoires ont été ordonnées. Le commencement d'exécution d'un nouvel attentat au moyen d'un engin explosif a été constaté, ce qui a permis d'entraver sa réalisation, et deux projets criminels au préjudice de militaires français ont été déjoués.

Les liens des membres du groupe « Cannes-Torcy » se sont noués autour de deux personnages clés qui n'étaient autres que les deux assaillants du supermarché kasher à Sarcelles. Jérémie L.S est considéré comme le leader du groupe, ce qui a pu être constaté au fil des interrogatoires des autres membres. Il a été tué lors de son interpellation à son domicile le 06 octobre 2012. Jérémy B. est plus précisément présenté comme son « fidèle lieutenant ».

Un sous-groupe s'était constitué autour de la salle de prière de Torcy, connue pour être sous influence salafiste, comprenant sept personnes (Alix S., Joan-Mich et Elvin B.Y, Malik N, Selim K, Seif-Eddine et Yassine C). Un autre sous-groupe s'était constitué autour de la mosquée Al Madina de Cannes. Plus important que le précédent il comprenait treize personnes (Victor G, Michaël A, Yann N, Sydney D, Sofien H, Meher O, Jamel B, Nizar J, Florian L, Ibrahim B, Rached R, Zyed et Abdelkader T).

L'ensemble des membres du groupe « Cannes-Torcy » s'était converti et radicalisé récemment.

Ils ont réalisé différents séjours en France et à l'étranger pour se rencontrer, et c'est à la suite de leur dernier séjour, dans le sud de la France, en juillet 2012, que le groupe s'est attelé à la préparation d'attentats, dont l'attentat manqué de Sarcelles.

A l'issue de l'ensemble des investigations réalisées dans le cadre de l'information judiciaire, M. David BENICHO, vice-président chargé de l'instruction à la section anti-terroriste de Paris, a rendu une ordonnance de mise en accusation devant la Cour d'assises spécialement composée du Tribunal de Grande Instance de Paris le 07 décembre 2015.

Sur les vingt-deux personnes mises en examens lors de l'instruction préparatoire, vingt d'entre eux seront jugés par cette juridiction spéciale (un membre de la cellule de Torcy et un membre de la cellule de Cannes ont bénéficié d'un non-lieu). Les chefs d'accusation, tous en lien avec une entreprise terroriste, sont variés (tentative d'homicide, dégradation, destruction, extorsion, association de malfaiteurs...).

Parmi les vingt mis en examen renvoyés devant la Cour, onze comparaitront librement. Ils ont toutefois été placés sous contrôle judiciaire afin de garantir leur représentation en justice. Les neuf autres sont actuellement en détention provisoire et comparaitront sous écrou à l'audience.

L'audience se tiendra du 20 avril 2017 au 07 juillet 2017.